

PLAN LOCAL D'URBANISME PROCEDURE D'ELABORATION

Délibération de prescription du Conseil Municipal pour l'élaboration ou la révision du PLU

- Choix des modalités de concertation
- Choix du Bureau d'étude par appel d'offre
- ✓ Notification aux personnes associées à l'élaboration et notamment à la **Chambre d'Agriculture** (qui sera également consultée à chaque fois qu'elle le demandera)
- Concertation avec la population.

Lancement du projet

Phase d'étude

Elaboration et présentation du diagnostic

Elaboration et présentation du Zonage et des règlements

Elaboration et présentation du PADD

Bilan de concertation et arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal

Débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations, les zonages...

Notification du Projet de PLU

- ✓ Personnes associées et notamment à la **Chambre d'Agriculture** dont l'avis sera inclus au dossier de l'enquête publique
- Communes limitrophes
- EPCI intéressés

Avis de la Chambre d'Agriculture

Avis de ces personnes associées

Enquête publique

Modification éventuelle du projet PLU

Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal

Contrôle de légalité (1 mois).